



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS  
Commune de POMEROLS  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 MARS à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

**Présents :**

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Bernard ICHÉ, Jean Louis LAUX, Franck LERICHE, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Claude STEKELOROM.

Mmes Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

**Procuration :**

M. Thierry SICARD donne procuration à Mme Céline CAPDIVILA ;

**Absentes excusées:**

Mmes Angelica LE-GOFF, Marie-Line THIEULES et Ana BAYONA

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2025 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance. **Adoption à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1. **Réhabilitation avenue de la Méditerranée : convention financière avec HERAULT ENERGIE**
2. **Création d'un nouveau stade : autorisation de signature des marchés publics de travaux**
3. **Création d'une piste cyclable entre Pomérols et Marseillan**
  - A/Demande de subvention auprès de l'Europe
  - B/ Approbation du plan de financement
4. **Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels**
5. **Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)**

\*\*\*

**1/ Réhabilitation avenue de la Méditerranée : convention financière avec HERAULT ENERGIE**

Sur ce chantier, tous les travaux sur les réseaux humides, eau et assainissement incombent à la CAHM. La commune prend en charge les travaux de structure de la chaussée, la création du pluvial et la voirie des trottoirs. La maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de l'avenue de la Méditerranée a été déléguée à Hérault Energie.

Dans ce cadre, la commune doit passer avec Hérault Energie une convention financière afin de fixer le montant de ces travaux et les modalités de paiement.

Ces travaux s'élèvent à un montant estimatif de 246 368.66 € (Travaux d'électricité : 164 888.06 € ; Etude d'éclairage public : 2 476.49 € ; Travaux de télécommunication : 79 004.11 €)

Hérault Energie participera à hauteur de 89 319.46 € (36%) La dépense prévisionnelle pour la commune est donc de 157 049.20 € La convention prévoit une marge de 20 % supplémentaire des montants délibérés.

Il s'agit de la seule subvention obtenue à ce jour. Un fond de concours de l'agglomération devrait être voté au prochain conseil qui aura lieu début avril à Vias.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **2/ Création d'un nouveau stade : autorisation de signature des marchés publics de travaux**

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de marche GAY, la commune souhaite créer un nouveau stade, à côté du complexe sportif et culturel. Le montant estimatif de cet équipement s'élève à la somme de globale de 751 000 € HT (hors vestiaire et tribune qui feront l'objet d'un 2ème appel d'offre))

La commune a lancé une consultation sous forme de procédure adaptée en date du 21 février 2025

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir dans la limite des montants estimatifs suivants :

Lot 1 : « Terrassement -Stade Synthétique-Voirie-Réseaux humides – Réseaux secs -Equipements – Arrosage » pour un montant de 706 000 € HT

Lot 2 : « Clôtures » pour un montant de 45 000 € HT

*Mme Nelly SORLI prend la parole et demande : « Quelles seront les clôtures sur ce stade ? »*

*M. Le Maire lui répond : « Des clôtures homologuées par la fédération d'une hauteur d'environ 1.80 m »*

Nous avons obtenu sur ce projet une Subvention de la région de 80 000 €.

*Mme Nelly SORLI prend la parole et demande : « Pourquoi il y a arrosage dans l'appel d'offre ? »*

*M. Le Maire lui répond : « Que même les pelouses synthétiques nécessitent un arrosage mais qui consomme moins d'eau. »*

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **3/ Création d'une piste cyclable entre Pomérols et Marseillan**

### **A/ Demande de subvention auprès de l'Europe**

### **B/ Approbation du plan de financement**

La commune a déposé une demande d'aide de financement auprès de l'Europe. Le dossier nécessite de délibérer sur la demande de subvention et sur le plan de financement. Subvention espérée 360 000 €. La subvention sera répartie entre la commune de Pomérols et de Marseillan au prorata de l'argent investi.

Nous devrions également obtenir une subvention de 70 000 € de la Région.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **4/ Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels**

Par délibération en date du 11 décembre dernier le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour passer avec le centre de gestion de l'Hérault une convention pour l'appui et le soutien à la prévention des risques professionnels pour la rédaction et la mise en place du document unique. Cette convention prévoyait également la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexistes. Le CDG 34 en fin d'année a décidé d'enlever cette prestation afin que celle – ci fasse l'objet d'une convention spécifique. Le CDG 34 demande à la commune de redélibérer sur la base de la nouvelle convention (sans la mission de signalement)

Le montant de la rédaction du document unique s'élève à la somme de 2 750 €

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **5/Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)**

Depuis le 1er janvier 2022, la commune est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire GRAS SAVOYE. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026.

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

-*Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L (agents titulaires)* : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;

- *Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.* : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- **Pistes Cyclables** : Les travaux de la piste cyclable avancent correctement et devrait être fini fin mai.
- **Travaux de l'Avenue de la Méditerranées** : Une réunion a eu lieu en Mairie avec la société retenue EIFFAGE , HERAULT ENERGIE, LA CAHM, ENEDIS et Orange. L'entreprise BANO pour le compte de la CAHM devrait terminé ses travaux mi avril, les entreprises qui travaillent pour HERAULT ENERGIE interviendra ensuite et début juin, la société EIFFAGE devrait commencer les travaux de Voirie.
- **Ouverture de la Mairie le Samedi** : A compter de début avril, la mairie sera ouverte au public le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9H à 12H pour les personnes qui travaillent et qui ne peuvent pas s'y rendre en semaine.

La séance est levée à 18H50

Céline CAPPDIVILA  
Secrétaire de séance.

